

Annexe : Egalité des chances

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite s'assurer que sa politique profite à tous et n'exclut pas involontairement certains groupes. L'objectif est de rendre la politique plus efficace, plus équitable et plus efficiente.

Dans le formulaire de demande de subvention, 3 volets sont mis en avant permettant à la Région de Bruxelles-Capitale de vérifier si le projet tient suffisamment compte des problématiques ou spécificités des groupes-cibles de l'égalité des chances.

Il s'agit de :

- **Genre**

Le genre est souvent confondu avec le sexe, mais ces 2 concepts ont un sens différent. La notion de « sexe » se rapporte aux différences biologiques entre les femmes et les hommes. Par contre, le terme « genre » se réfère aux rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la société.

La plupart des projets mis en place peuvent sembler neutre (à avoir qu'ils ne feraient pas de différence explicite entre les femmes et les hommes). Il ne faut pas s'arrêter là, car il peut, même involontairement, y avoir un effet différent sur les femmes et les hommes, puisque leur situation et les rôles attribués par la société sont bien souvent différents. Il est dès lors important de se poser la question de savoir si le projet proposé aura l'impact souhaité sur tous : tant les hommes que les femmes.

- **Handicap**

Les personnes en situation de handicap présentent des incapacités qui entravent leur participation à la société. Afin d'atteindre tout le monde, une attention devrait être portée à l'accessibilité de l'environnement dans lequel le projet est organisé, ainsi qu'à la clarté de l'information dispensées dans le cadre du projet.

- **Diversité**

La population Bruxelloise est connue pour sa diversité.

Certaines personnes subissent des discriminations en raison de leur origine ou de celle de leur famille, leur lien avec un autre pays, une autre langue, une autre culture, l'orientation sexuelle, ou encore leur caractéristiques visibles, comme la couleur de peau.

D'autres personnes subissent aussi des discriminations au regard de leurs origines familiales et leur réseau social. On fait notamment référence aux personnes en situation de précarité ou qui l'ont vécue.,.

Il est dès lors demandé aux associations de compléter les informations en lien avec les spécificités touchés par le projet introduit.